



**RESUME  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 NOVEMBRE 2011 – 9H  
ESPACE CULTUREL PIERRE  
BEL**

**PRESENTS** : Madame Christiane HUMMEL, Sénateur-Maire.

Mmes et MM. Jacques COUTURE – Paul ROCHER – Isabelle BOURGEOIS – Jean-Claude GRACIANO – Alain NOIRE (Procuration à Mme PUJOL à partir de 9h30)- Sylvie LAPORTE – Francis COLOMBERO – Carmen SEMENOU – Marie-Jeanne PUJOL – Jean-Claude MARIANI (Procuration à Monsieur COUTURE à partir de 9h45 jusqu'à 10h20)- ADJOINTS –

Mmes et MM. Françoise MARCHAND-BENZANFOUR – Corinne BIANCHERI-D'HERS – Philippe BOTELLA – Marie-Louise CASSAR – Lys GAMBA – Catherine GRODZKI- Evelyne JARDILLIER – Any LAISSAC – Denise LUNO – Jacqueline MENARD – Rémy MESQUIDA – Djamila NAOURINE – Maria OMNES – Bernard ROUX – Roland TMIM – Lucien VENTRE- CONSEILLERS MUNICIPAUX –

**AVAIENT DONNE PROCURATION ( CF Loi du 06.09.1947)**

- M. Thierry ALBERTINI	A/	Mme Isabelle BOURGEOIS
- M. Henri-Jean ANTOINE	A/	M. Jean-Claude GRACIANO
- M. André CHIDIAC	A/	M. Philippe BOTELLA
- Mme Providence DIMINO	A/	M. Roland TMIM
- M. Michel ESCUDERO	A/	Mme MARCHAND-BENZANFOUR Françoise
- M. Pierre-Louis GALLI	A/	M. Paul ROCHER
- Mme Ginette MARCHAL	A/	M. Francis COLOMBERO
- Mme Martine NAVARIN	A/	Mme Sylvie LAPORTE

La séance est ouverte à 9h sous la présidence de Mme Christiane HUMMEL, Sénateur-Maire.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme le Sénateur-Maire :

- ✓ fait part des condoléances qu'elle a adressées au nom du Conseil Municipal, à Monsieur LECHEVALLIER, Directeur Général Adjoint des Services en Mairie de la VALETTE pour le décès de son père et à Monsieur PESSIOT, ancien Employé Communal, à Monsieur Alain PESSIOT employé communal et à Monsieur Pierre-Louis GALLI, Conseiller Municipal Délégué pour le décès de leur femme, mère et sœur. A la demande de Mme le Sénateur-Maire, une minute de silence est observée.
- ✓ précise également qu'il y a des moments de bonheur et qu'elle a pu féliciter Mme Ginette MARCHAL, Conseiller Municipal pour la naissance de son deuxième petit-fils et félicite ce jour, Mme Catherine GRODZKI, Conseiller Municipal, pour la naissance de sa petite-fille.

Monsieur Jacques COUTURE, Premier Adjoint, procède à l'appel nominal des présents et annonce les procurations ci-dessus mentionnées.

MME Djamila NAOURINE est nommée **SECRETARE DE SEANCE**.

Aucune observation n'ayant été formulée sur le compte rendu du 07 OCTOBRE 2011, celui -ci est **ADOPTÉ** à l'unanimité.

### **1 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL** **EXPOSE PAR M. ROCHER**

Le Conseil Municipal par **30 VOIX POUR et 5 CONTRE (Mmes JARDILLIER - GRODZKI - MARCHAND/BENZANFOUR - MM. ESCUDERO et VENTRE)** Approuve la décision modificative N°1 suivante :

#### **Fonctionnement:**

**Recettes réelles** : + 170 000 € de recettes courantes (taxe additionnelle droits de mutation, taxe publicité extérieure, participations diverses)

**Dépenses réelles** : + 372 115 € dont 74 000 € de dépenses exceptionnelles et 298 115 € de dépenses courantes (eau, carburant, personnel, diverses prestations de services, frais financiers)

#### **Investissement:**

##### **Recettes :**

Virement à la section d'investissement et dotations aux amortissements : - 195 377,50 €

TLE + 360 000 €

Diminution de 6 767,16 € des emprunts inscrits

**Dépenses** : dépense supplémentaire de 151 117,84 € pour divers travaux.

### **2 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011 - BUDGET EAU** **EXPOSE PAR M. ROCHER**

Le Conseil Municipal par **30 VOIX POUR et 5 CONTRE (Mmes JARDILLIER - GRODZKI - MARCHAND/BENZANFOUR - MM. ESCUDERO et VENTRE)** Approuve le budget supplémentaire 2011 - Budget Eau suivant :

#### **EXPLOITATION :**

**Recettes** : Report de l'excédent d'exploitation 2010 : 42 091,39 €

**Dépenses réelles** : - 2 800 € (charges financières)

#### **INVESTISSEMENT :**

##### **Recettes :**

Virement de la section d'exploitation + 44 891,39 €

Une partie du résultat d'exploitation fonctionnement de 2010 a été affectée à la section d'investissement (compte de réserve) et est inscrite en recette nouvelle 2011 pour 90 457,21€

Récupération de la TVA pour 59 192,26 €

Diminution de 4 083,65 € des emprunts inscrits

**Dépenses :** Report du déficit 2010 (48 020,93 €), restes à réaliser 2010 (42 436,28 €) et dépense supplémentaire de 100 000 € pour des travaux de renouvellement et de restructuration du réseau d'eau potable.

**3 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011 - BUDGET POMPES FUNEBRES**  
**EXPOSE PAR M. ROCHER**

Le Conseil Municipal par **30 VOIX POUR et 5 CONTRE (Mmes JARDILLIER - GRODZKI - MARCHAND/BENZANFOUR - MM. ESCUDERO et VENTRE)** Approuve le budget supplémentaire 2011 - Budget POMPES FUNEBRES suivant :

**EXPLOITATION :**

**Recettes :** Report de l'excédent d'exploitation 2010 : 4 429,05 €

**Dépenses réelles :** + 124 € (charges financières)

**INVESTISSEMENT :**

**Recettes :**

Virement de la section d'exploitation + 4 305,05 €.

Une partie du résultat d'exploitation fonctionnement de 2010 a été affectée à la section d'investissement (compte de réserve) et est inscrite en recette nouvelle 2011 pour 50 155,25 €.

Emprunts reportés (325 000 €) diminués de 4 305,05 €.

**Dépenses :** Report du déficit 2010 (375 155,25€). Pas de dépenses nouvelles

**4 - ANNULATION DELIBERATION DU 18/10/10 RELATIVE A LA GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM PHOCEENNE D'HABITATIONS DE 9 LOGEMENTS**  
**EXPOSE PAR Mme le Sénateur-Maire**

Compte tenu d'une erreur sur la durée de la garantie des prêts, prise par délibération du 18.11.2010 en faveur de la de la SA D'HLM PHOCEENNE D'HABITATION, le CONSEIL MUNICIPAL à l'**UNANIMITE** annule cette délibération.

**5 - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM PHOCEENNE D'HABITATIONS**  
**EXPOSE PAR Mme le Sénateur-Maire**

Pour faire suite à l'annulation de la précédente délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'**UNANIMITE** accorde une garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 004 484 € que la SA D'HLM PHOCEENNE D'HABITATIONS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Par ailleurs, Le Conseil Général du Var a été sollicité pour une garantie complémentaire pour les 50 % restants.

Ces prêts PLAI et ces prêts PLU sont destinés à financer l'acquisition en VEFA de 6 logements collectifs P.L.U.S. et 3 logements collectifs P.L.A.I. « Les Fourches » Avenue Gabriel Péri et Avenue Docteur Schweitzer à la Valette.

Les caractéristiques des prêts consentis par la CDC sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	P.L.U.S.	P.L.U.S.	P.L.A.I.	P.L.A.I.
Montant du prêt	463 782,00 €	198 764,00 €	239 357,00 €	102 581,00 €
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Tx d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Tx annuel de progressivité(1)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Modalité de révision Tx(2)	DL	DL	DL	DL
Indice de référence	Livret A(*)	Livret A(*)	Livret A(*)	Livret A(*)
Valeur indice de référence	2,25 % (**)	2,25 % (**)	2,25 % (**)	2,25 % (**)
Préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Commission d'intervention	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré

Monsieur NOIRE Alain quitte la séance à 9h30 et donne procuration à Mme PUJOL Marie-Jeanne.

**6 - MODIFICATION DES TARIFS PUBLICS AU 1ER JANVIER 2012**  
**EXPOSE PAR Mme le Sénateur-Maire**

Le Conseil Municipal **30 VOIX POUR et 5 CONTRE (Mmes JARDILLIER - GRODZKI - MARCHAND/BENZANFOUR - MM. ESCUDERO et VENTRE)** procède à l'ajustement de certains tarifs publics communaux pour l'année 2012 en appliquant une augmentation de 1,7%, conforme au taux d'inflation prévu par le projet de loi des finances pour 2012, sauf cas particuliers.

**7 - EHPAD LES TAMARIS - DECISION MODIFICATIVE N°2**  
**EXPOSE PAR Mme CASSAR**

Le Conseil Municipal par **30 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes JARDILLIER - GRODZKI - MARCHAND/BENZANFOUR - MM. ESCUDERO et VENTRE)** approuve les inscriptions budgétaires suivantes :

**INVESTISSEMENT :**

**RECETTES :**

C /10222 - F.C.T.V.A + 71 463,00 €  
C /1312 - Subventions reçues des collectivités + 120 000,00 €

**DEPENSES :**

C /205 - Concessions et droits similaires brevet, licences. + 200,00 €  
C /165 - Dépôts et cautionnement + 4 250,03 €  
C /2131 - Bâtiment + 30 000,00 €  
C /21351- Install. Générales, Agencement : Ascenseurs + 24 000,00 €  
C /21358 - Install. Générales, Agencement : Autres + 80 000,00 €  
C /2154 - Matériel et outillage + 50 000,00 €  
C /2183 - Mat. de bureau, Mat. Informatique + 3 012,97 €

**FONCTIONNEMENT :**

**SECTION « SOINS » :**

**RECETTES :**

C/002 - Excédent affecté	+ 111 677,94 €
C/7361 - Dotation Globale de Soins	- 110 242,30 €

**DEPENSES :**

C/002 - Résultat affecté	+ 1 435,64 €
--------------------------	--------------

**SECTION « HEBERGEMENT » :****RECETTES :**

C/778 - Autres Produits Exceptionnels	+ 4 250,03 €
---------------------------------------	--------------

**DEPENSES :**

C/60623 - Fournitures d'atelier	+ 750,03 €
C /6068 - Autres achats non stockés matières, fournitures	+ 3 500,00 €

**8 - EHPAD LES TAMARIS - TARIF DES RECETTES EN ATTENUATION 2012  
EXPOSE PAR MME LE SENATEUR-MAIRE**

Le CONSEIL MUNICIPAL par **30 VOIX POUR** et **5 ABSTENTIONS (Mmes JARDILLIER – GRODZKI – MARCHAND/BENZANFOUR – MM. ESCUDERO et VENTRE)** fixe les tarifs des recettes venant en atténuation du prix de journée de l'EHPAD LES TAMARIS de l'année 2012 de la façon suivante :

	Année 2012	Année 2011
1/ Repas pris par les hôtes de passage :		
▪ Petit déjeuner	3,10 €	3,00 €
▪ Repas du midi	13,80 €	13,50 €
▪ Repas du soir	7,45 €	7,30 €
2/ Repas pour les rationnaires extérieurs :		
▪ Repas du midi	11,75 €	11,50 €
▪ Repas du soir	5,90 €	5,80 €
3/ Repas fourni au C.C.A.S. pour être porté au domicile des personnes âgées à		
▪ Repas du midi	6,95 €	6,80 €
▪ Repas du soir	2,05 €	2,00 €
4/ Café	0,65 €	0,60 €
5/ Location du garage à	55,00 € par mois	50,00 €
6/ Garde-meubles	45,00 € par mois	40,00 €
7/ Location de la grande salle	120,00 € par jour	110,00 €

8/ de fixer au 1er Janvier 2012, l'application de ces mesures.

**9 - FOYER-LOGEMENTS LES GENETS – DECISION MODIFICATIVE N°2  
EXPOSE PAR MME CASSAR**

Le Conseil Municipal par **30 VOIX POUR** et **5 ABSTENTIONS (Mmes JARDILLIER – GRODZKI – MARCHAND/BENZANFOUR – MM. ESCUDERO et VENTRE)** approuve les inscriptions budgétaires suivantes :

**INVESTISSEMENT :****• RECETTES :**

C/10222 - F.C.T.V.A.	1 658,00 €
C/1312- subventions reçues des collectivités	6 700,00 €

**• DEPENSES :**

C/2154- Installations générales : Autres	7 500,00 €
C/2183- Matériel de bureau et informatique	858,00 €

**10 - FOYER-LOGEMENTS LES GENETS – TARIF DES RECETTES EN ATTENUATION 2012  
EXPOSE PAR MME CASSAR**

Le Conseil Municipal par **30 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes JARDILLIER – GRODZKI – MARCHAND/BENZANFOUR – MM. ESCUDERO et VENTRE)** fixe les tarifs des recettes venant en atténuation du prix de journée du foyer-logements LES GENETS pour l'année 2012, de la façon suivante :

	Année 2012	Année 2011
1/ Repas pris par les hôtes de passage :		
▪ Petit déjeuner à	3,10 €	3,00 €
▪ Repas du midi à	13,80 €	13,50 €
▪ Repas du soir à	7,45 €	7,30 €
2/ Repas des rationnaires extérieurs :		
▪ Repas du midi à consommer sur place à	11,75 €	11,50 €
▪ Repas du soir à consommer sur place à	5,90 €	5,80 €
▪ Repas du midi livré à des établissements sociaux à	5,90 €	5,80 €
▪ Repas du soir livré à des établissements sociaux à	2,85 €	2,80 €
▪ Repas du midi livré à la Mini-crèche communale à	4,25 €	4,15 €
3/ Repas fourni au C.C.A.S.pour être porté au domicile des personnes âgées :		
▪ Repas du midi	6,95 €	6,80 €
▪ Repas du soir	2,05 €	2,00 €
4/ Café	0,65 €	0,60 €
5/ Garde-meubles	55,00 € par mois.	50,00 €
6/ Location de la salle à	90,00 € par jour.	80,00 €
7/ Forfait charges services à	3,90 € par jour.	3,60 €
8/ Caution à verser lors de l'aménagement dans un studio	310,00 €	310,00 €
9/ de fixer au 1er Janvier 2012 l'application de ces mesures.		

**11 - MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES DU COMPTE EPARGNE TEMPS  
EXPOSE PAR Monsieur COUTURE**

Le décret N° 2010 du 20 mai 2010 a modifié certaines dispositions relatives au Compte Epargne Temps dans la fonction publique territoriale, prescrits dans le décret N°2004-878 du 26 AOUT 2004. Les modalités de gestion du Compte Epargne TEMPS (CET) ont été définies pour la ville de la VALETTE du VAR par délibération du Conseil Municipal en date du 13 Octobre 2004.

Le CONSEIL MUNICIPAL à **l'UNANIMITE** adopte les nouvelles modalités de gestion du compte épargne temps proposées par la COLLECTIVITE et soumises à l'avis du COMITE TECHNIQUE PARITAIRE dans sa séance du 12 octobre 2011.

**12 - CHARTE DE L'APPRENTISSAGE**  
**EXPOSE PAR M. COUTURE**

Suite à la loi N°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle, le conseil municipal, réuni le 12 juin 1997, a voté une autorisation de principe pour la signature de contrats d'apprentissage dans le cadre de formations à des diplômes de l'enseignement professionnel ou technique du second degré. A travers l'apprentissage, les collectivités territoriales remplissent une triple mission : économique, pédagogique et civique.

Satisfaite de ce mode de formation, la commune est favorable pour poursuivre cette démarche novatrice qui contribue à l'amélioration et à la progression de la formation en alternance.

A ce titre, il convient d'entériner les métiers ouverts dans la collectivité, de régler les relations de la ville avec l'apprenti et le centre de formation et de formaliser l'intervention du Maître d'Apprentissage.

Le CONSEIL MUNICIPAL à **l'UNANIMITE** Approuve la Charte d'Apprentissage qui a été soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire le 21 octobre 2011 et autorise Mme le Sénateur-Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

*Monsieur MARIANI quitte la séance à 9h45 et donne procuration à Monsieur COUTURE (jusqu'à 10h20).*

**13 - EMPLOI DE CHARGE DE PRESSE ET DE RELATIONS PUBLIQUES – POSSIBILITE D'EVOLUTION DE LA REMUNERATION ET D'EVALUATION**  
**EXPOSE PAR M. COUTURE**

Le Conseil Municipal a délibéré le 29 juin 2006 pour transformer l'emploi de « Chargé de Presse et de Relations Publiques de niveau de catégorie A en un contrat à durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2006.

L'article 27 de la loi n°2007-2009 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifie l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et introduit la possibilité d'une évolution de la rémunération des agents non titulaires bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

Le CONSEIL MUNICIPAL par **30 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes JARDILLIER – GRODZKI – MARCHAND/BENZANFOUR – MM. ESCUDERO et VENTRE)** Approuve le principe d'une évolution de la rémunération pour l'agent bénéficiaire de l'emploi de « Chargé de Presse et de Relations Publiques de niveau de catégorie A ».

**14 - AUTORISATION DONNEE A MME LE SENATEUR-MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PRESTATIONS DITES « MISSIONS ADDITIONNELLES » AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR.**  
**EXPOSE PAR M. COUTURE**

Eu égard à la pertinence de se doter d'un tel outil dans la gestion statutaire du personnel, le CONSEIL MUNICIPAL, à **l'UNANIMITE** autorise Mme le Sénateur-Maire à signer la convention de prestations dites « Missions Additionnelles » avec le Centre de Gestion du Var, ainsi que tout document relatif à cette affaire. La date d'effet de cette convention est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de trois ans.

**15 - AUTORISATION DONNEE A MME LE SENATEUR-MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS DE FORMATIONS BUREAUTIQUES E-LEARNING ET PRESENTIELLES**  
**EXPOSE PAR M. COUTURE**

Par délibération en date du 11 juin 2010, le Conseil Municipal a adopté l'acte constitutif du groupement de commandes pour des prestations de formations bureautiques e-learning et présentes entre la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, coordonnateur du groupement et les

communes et partenaires adhérents audit groupement et autorisé Mme le Sénateur-Maire à signer la convention de groupement de commandes.

Suite à une erreur matérielle, la ville de la SEYNE sur Mer et le Conseil Général ont été mentionnés sur la convention, alors qu'ils ne souhaitaient pas bénéficier de cette prestation. Il convient donc de régulariser la composition du groupe de commandes par la prise d'un avenant.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'**UNANIMITE** autorise Mme le Sénateur-Maire à signer l'avenant N°1 à la convention constitutive de groupement de commande ainsi que tout document relatif à cette affaire.

**16 - AUTORISATION DONNEE A MME LE SENATEUR-MAIRE DE SIGNER LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE CONSEIL GENERAL, LA LIGUE VAROISE DE PREVENTION ET LA COMMUNE.**

**EXPOSE PAR MME LAPORTE**

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** autorise Mme le Sénateur à signer le renouvellement de la convention tripartite entre le Conseil Général, la Ligue Varoise de Prévention et la Commune, pour l'année 2011, approuve les termes de la convention et dit que les crédits pour l'année 2011 pour un montant de 60 464€ sont inscrits au budget primitif principal de la ville.

**17 - RAPPORT D'ACTIVITE 2010 - SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR (SYMIELECVAR).**

**EXPOSE PAR M. TMIM**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport retraçant l'activité du Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var, pour l'année 2010.

**18 - RAPPORT D'ACTIVITE 2010 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DU LITTORAL VARIOIS**

**EXPOSE PAR M. TMIM**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport retraçant l'activité du Syndicat Intercommunal des communes du Littoral Varois, pour l'année 2010.

**19 - RAPPORT D'ACTIVITE 2010 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL VARIOIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD)**

**EXPOSE PAR M. TMIM**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport retraçant l'activité du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD,) pour l'année 2010.

**20 - RAPPORT D'ACTIVITE 2010 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU (SIAE)**

**EXPOSE PAR M. TMIM**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport retraçant l'activité du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau (SIAE), pour l'année 2010

**21 - RAPPORT D'ACTIVITE 2010 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PROMOTION ET LA REALISATION D'UN CENTRE D'INITIATION A LA PRATIQUE DU GOLF.**

**EXPOSE PAR M. TMIM**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport retraçant l'activité du Syndicat Intercommunal pour la réalisation d'un Centre d'Initiation à la Pratique du Golf, pour l'année 2010.

**22 - RAPPORT D'ACTIVITE 2010 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE (SIRC)**

**EXPOSE PAR M. TMIM**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport retraçant l'activité du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective, pour l'année 2010.

**23 - RAPPORT D'ACTIVITE 2010 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « TOULON PROVENCE MEDITERRANEE » (TPM).**  
**EXPOSE PAR M. TMIM**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération « TOULON PROVENCE MEDITERRANEE (TPM) pour l'année 2010.

**24 - RAPPORT D'ACTIVITE 2010 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMELIORATION DE LA CIRCULATION.**  
**EXPOSE PAR M. TMIM**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport retraçant l'activité du Syndicat de la Circulation La GARDE-LA VALETTE-LE PRADET pour l'année 2010.

**25 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**  
**EXPOSE PAR MME LE SENATEUR-MAIRE**

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'**UNANIMITE** autorise Mme le Sénateur Maire à fixer le tarif de la feuille de logement à 3.17 € ainsi que la rémunération complémentaire concernant le déplacement des agents recenseurs, et à signer tous documents y afférents.

*Mme le Maire précise par ailleurs, qu'elle demandera de plus amples explications à ses services, sur la rémunération complémentaire attribuée au déplacement des agents recenseurs, le montant de celle-ci n'étant pas indiqué sur le rapport.*

**26 - AMENAGEMENT, REFECTION ET MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**  
**EXPOSE PAR MME LE SENATEUR-MAIRE**

La municipalité portant un intérêt tout particulier à l'aménagement des équipements d'infrastructure et considérant que cette démarche conduit à préserver la sécurité et la qualité de vie des usagers, le CONSEIL MUNICIPAL à l'**UNANIMITE** Sollicite l'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée pour les travaux d'aménagement, réfection et modernisation de la voirie et autorise Mme le Sénateur-Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**27 - INDEMNISATION FORFAITAIRE PAR CONCESSION RECIPROQUE ENTRE VEOLIA PROPLETE ET LA COMMUNE DE LA VALETTE-DU-VAR POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES PAR CONTENEURS ENTERRES**  
**EXPOSE PAR MME LE SENATEUR-MAIRE**

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** approuve l'octroi d'une indemnité forfaitaire par concession réciproque entre VEOLIA PROPLETE et la Commune de la VALETTE DU VAR pour la collecte des ordures ménagères par conteneurs enterrés, d'un montant de 50 000 € portant sur une période allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2011 et autorise Mme le Sénateur-Maire à signer tout les pièces afférentes à cette affaire.

*Madame le Sénateur-Maire remercie l'ensemble des Conseillers Municipaux et notamment ceux de l'opposition pour leur soutien et confiance apportés dans cette délicate affaire.*

**28 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS IMMOBILIERS OPERES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**  
**EXPOSE PAR M. COLOMERO**

En 2010, la commune de la Valette du Var a procédé à quatre cessions pour un montant de 1.911.001,00 € et une acquisition pour un montant de 1€. Le CONSEIL MUNICIPAL par **30 VOIX POUR et 5 CONTRE (Mmes JARDILLIER - GRODZKI - MARCHAND/BENZANFOUR - MM. ESCUDERO et VENTRE)** Approuve le bilan des acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits immobiliers réalisées par la commune et autorise Mme le Sénateur-Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

*Retour de Monsieur MARIANI à 10h20.*

**29 – INSTAURATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE**  
**EXPOSE PAR M. COLOMBERO**

Considérant que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement, la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, la taxe départementale des espaces naturels sensibles et la participation pour aménagement d'ensemble, a été instituée avec une application à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Cette nouvelle taxe est destinée à remplacer au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE), la participation pour non réalisation de place de stationnement (PNRAS).

Considérant que compte tenu du taux actuel de Taxe Locale d'Equipement (TLE) fixé à 5% sur la commune de la Valette du Var et des nombreux équipements publics, il y a lieu d'adopter un taux de 5% de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

Le CONSEIL MUNICIPAL par **30 VOIX POUR et 5 CONTRE (Mmes JARDILLIER – GRODZKI – MARCHAND/BENZANFOUR – MM. ESCUDERO et VENTRE)** Institue pour la taxe d'aménagement, le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal.

**30 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION GRAIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) – SENSIBILISATION DES PUBLICS AUX « ARTS VISUELS ».**  
**EXPOSE PAR MME BOURGEOIS**

Depuis sa réouverture en 2007, l'Espace d'Art Le Moulin accentue sa démarche de sensibilisation aux arts visuels en direction des publics notamment scolaires, en organisant autour des expositions de nombreuses visites guidées commentées par un artiste.

Afin de permettre de valoriser cette action, Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'**UNANIMITE** autorise Mme le Sénateur-Maire à procéder aux démarches pour l'obtention de cette subvention d'aide d'un montant de 3000 € après de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PROVENCE ALPES COTE D'AZUR.

**31 – GARANTIE D'EMPRUNT A LA SPLA SIVAL – CONCESSION D'AMENAGEMENT CŒUR DE VILLE N°2 - EXPOSE PAR MME LE SENATEUR-MAIRE**

Monsieur Francis COLOMBERO, par ailleurs Président de la SPLA SIVAL, quitte la séance et ne participe pas ni aux débats, ni au vote de cette question.

Le CONSEIL MUNICIPAL par **28 POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes JARDILLIER – GRODZKI – MARCHAND/BENZANFOUR – MM. ESCUDERO et VENTRE)** accorde à la SPLA SIVAL sa garantie d'emprunt à hauteur de 80% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 5 M€ souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, cet emprunt étant destiné à financer l'acquisition foncière relative à l'opération CŒUR DE VILLE N°2.

**32 – ATTRIBUTION D'UNE BOURSE**  
**EXPOSE PAR MME LE SENATEUR-MAIRE**

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'**UNANIMITE** attribue une bourse d'un montant de 700 € à Monsieur FISCHER Arthur, afin de l'aider financièrement à réaliser son projet à but humanitaire, dans le cadre de ses études.

***Mme le Sénateur-Maire donne lecture du COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS (ARTICLE L 2121-10 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES et précise qu'elle a décidé de signer avec :***

*- Avec Le directeur du Cours RENAISSANCE une convention concernant la mise à disposition d'installations sportives municipales à titre gratuit pour la saison sportive 2011/2012.*

*- La ligue Varoise de Prévention une convention concernant la mise à disposition des locaux du rez-de-chaussée de l'immeuble sis, 38 avenue Char Verdun à la VALETTE DU VAR. Cette mise à disposition à titre gratuit est consentie pour une durée d'un an, à compter du 25 octobre 2011.*

***L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 10h35.***